

REGLEMENT DE LA QUINZAINE COMMERCIALE DU 12 AU 26 NOVEMBRE 2016.

ARTICLE 1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE
ARTICLE 2. PRINCIPE DU JEU
ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU
ARTICLE 4. DOTATIONS
ARTICLE 5. PROCEDURE D'UTILISATION DES LOTS
ARTICLE 6. LISTE DES COMMERCANTS PARTICIPANTS A L'OPERATION
ARTICLE 7. VALIDITE DE LA PARTICIPATION
ARTICLE 8. TIRAGE AU SORT
ARTICLE 9. INFORMATION DES GAGNANTS
ARTICLE 10. REMISE DES LOTS
ARTICLE 11. DONNEES DES PARTICIPANTS
ARTICLE 12. DEPOT DU REGLEMENT
ARTICLE 13. RESPONSABILITE

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE

L'Union des Commerçants de Carhaix «Carhaix Boutik», organise une quinzaine commerciale nommée «la carhaisienne commerciale »du 12 au 26 novembre 2016.

La quinzaine commerciale et l'interprétation du présent règlement sont soumises au droit français.

ARTICLE 2 : PRINCIPE DU JEU

Pour participer à cette quinzaine commerciale et tenter de gagner un lot mis en jeu, les clients doivent avoir reçu des tickets numérotés de la part des commerçants participant à la quinzaine commerciale. Chaque client se verra remettre un ticket par tranche de 10 euros d'achat.
Clôture de la quinzaine commerciale le samedi 26 novembre 2016 à 19h00.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

Ce jeu, est ouvert à toute personne majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de leur famille (commerçants et leur conjoint).
L'organisateur se réserve le droit de réclamer, à tout moment, la production de justificatifs concernant l'identité, la domiciliation, notamment une pièce d'identité, un justificatif de domicile, etc.

ARTICLE 4 : DOTATION

Le jeu est doté des lots suivant :

- LOT N° 1 Une voiture Peugeot 108 Access rouge, 3 portes, essence d'une valeur de 9917.60€ TTC.
-
- LOT N°2 : Un voyage de 8 jours en Crète pour 2 personnes en formule « all inclusive » offert par le Télégramme.

- LOT N°3 : Une escapade à Jersey pour 2 personnes
- LOT N°4 : Un week-end au parc du puy du Faou pour 2 personnes.
- LOT N°5 : Un bon d'achat d'une valeur de 1000€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik ».
- LOT N°6 : Un bon d'achat d'une valeur de 500€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik ».
- LOT N°7 : Un bon d'achat d'une valeur de 300€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik ».
- LOT N°8 : Un bon d'achat d'une valeur de 150€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik »
- LOT N°9 : Un bon d'achat d'une valeur de 150€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik »
- LOT N°10 : Un bon d'achat d'une valeur de 150€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik »
- LOT N°11 : Un bon d'achat d'une valeur de 150€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik »
- LOT N°12 : Un bon d'achat d'une valeur de 150€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik »
- LOT N°13 : Un bon d'achat d'une valeur de 150€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik »
- LOT N°14 : Un bon d'achat d'une valeur de 50€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik »
- LOT N°15 : Un bon d'achat d'une valeur de 50€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik »
- LOT N°16 : Un bon d'achat d'une valeur de 50€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik »
- LOT N°17 : Un bon d'achat d'une valeur de 50€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik »
- LOT N°18 : Un bon d'achat d'une valeur de 50€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik »
- LOT N°19 : Un bon d'achat d'une valeur de 50€ sous la forme de chèques cadeaux « Carhaix Boutik »

Le tirage au sort s'effectuera du lot N°19 au lot N°1, ainsi la voiture sera le dernier lot tiré au sort.

Les bons d'achats sont utilisables dans tous les commerces adhérents à l'union des commerçants de Carhaix hors carburants.

ARTICLE 5 : PROCEDURE D'UTILISATION DES LOTS

Gagnant N° 1 La voiture 108 Peugeot .

- Les frais de mise en service de la voiture (carte grise, essence...) restent à la charge du gagnant.
- Le gagnant de la voiture aura la possibilité d'utiliser son gain pour acheter un modèle plus haut de gamme auprès de La concession Peugeot de Carhaix-Plouguer. Pour cela, le gagnant devra se rapprocher de Monsieur Le Boulc'h.
- La différence de tarif sera à la charge du gagnant.

Gagnant N° 2 : Un voyage de 8 jours en Crète pour 2 personnes.

- Il s'agit d'un voyage pour 2 personnes.
- Le gagnant se verra remettre une pochette cadeau nominative.
- La destination et les dates du voyage pourront être modifiées par le gagnant. La valeur de ce voyage est fonction de la destination et de la date de départ déterminées. La disponibilité sera confirmée lors de la réservation définitive, le gagnant ne pourra demander ni rendu monnaie ni bon d'achat. Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas d'impossibilité de partir en voyage.
- Les conditions d'annulation ou de remboursement du voyage sont celles pratiquées par l'agence Salaün Holidays

Gagnant N° 3 : Une escapade à Jersey.

- Il s'agit d'un séjour de 2 jours et une nuit pour deux personnes à Jersey sous la forme d'un bon cadeau d'une valeur de 500€
-
- **Gagnant N°4 : Un week-end au parc du Puy du Fou.**
- Base tarifaire verte (grand parc avec spectacle nocturne les Orgues de feu inclus). Du jeudi 22 juin au vendredi 23 juin. 2 adultes en formule petit déjeuner. 2 nuits/2 jours au parc.
- Valeur du lot 460€.
- Prix hors assurances éventuelles et taxe de séjour à régler sur place.
- Base 2 adultes en chambre double.
- Hors supplément vacances scolaires ou ponts.
- Prix à reconfirmer au moment de la réservation.
- En date « base tarifaire ».
- Les voyages (lots 2, 3 et 4) devront être réservés dans un délai d'un an soit avant le 26 novembre 2017.

Gagnants N°5 à N°19 : Les bons d'achats.

- Les bons d'achats seront émis sous la forme de chèques cadeaux Carhaix Boutik .
- Chaque bon d'achat est à utiliser dans sa valeur totale - pas de rendu monnaie sur les bons d'achats.

Article 6 : LISTE DES COMMERCES PARTICIPANT A L'OPERATION

Le jeu se déroulera du 12 au 26 novembre 2016 pendant les horaires d'ouverture des commerces participant à l'opération.

Pour qu'un commerce puisse participer à la quinzaine commerciale, il doit absolument être adhérent à l'union des commerçants de Carhaix « Carhaix Boutik ».

Liste des commerces de Carhaix participant à l'opération :

AFFLELOU OPTIQUE, ART CELTIQUE ,ATOUT PIEDS,AVENUE 73,BEAUTY SHOP, BEBE 9, BIJOUTERIE MINIQU, BONOBO, BOULANGERIE DE MATOS, BREAL, BRULERIE DU POHER, CACHE- CACHE,CARHAIX GOLF, CARHAIMENT HOM, CASINO,CHAUSS PIED,DE MERE EN FILLE, DISTRIVERT,ELECTROPOHER, EMMANUELLE BOUTIQUE, FLEURS D'AHES, FOREVER, GENERALE D'OPTIQUE, GITEM , GRAND OPTICAL, INTERMARCHE, LA BOITE A CHAUSSURES,LA CANTINE DES CHEFS ? LA CAVE DU KREIZ KER, LA DOLCE VITA, L' ATELIER COIFFURE, LE CARHAIX DE CHOCOLAT, LE MAIGRE PHOTOS,LE MANACH TRAITEUR, LE P'TIT BAR, LE YOYO, LECLERC,LES DESSOUS D'AGATHE, LES MOMES,LINK MULTIMEDIA,LITRIMARCHE, MAROQUINERIE DISTINCTION,NETTO, OPTIC 2000,OPTIQUE LAMY,PEUGEOT,PHARMACIE KEROUEDAN, POINT RETOUCHES, POULICHET CHAUSSURES,RESPIRE BY ESPRIT,SALAUN HOLLIDAYS, SCOTTAGE, SECRET DE BEAUTE, SIXTIES, SOLDECOR,URBAN ZONE, V&B,WAKE-UP, YLANG, YVES ROCHER ,Z GENERATION.

Article 7 : VALIDITE DE LA PARTICIPATION

Tout participant ne respectant pas le présent règlement sera invalidé et retiré de la liste des participants admis à participer au tirage au sort.

Article 8 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort des numéros gagnants aura lieu le 1^{er} décembre 2016 aux Halles de Carhaix.

1/ Le tirage au sort des lots sera effectué manuellement par un membre du bureau de l'Union Commerciale cité ci-dessous.

- **Co-Président** : Nicolas Miniou (Bijouterie Miniou)
- **Co-Président** : David MARZIN (Brûlerie du Poher)
- **Secrétaire** Cathy Disserbo-Guyon (Carhaiment Hom)
- **Secrétaire adjointe** Rachel Le Cam (Maroquinerie Distinction)
- **Trésorière** Cathy Le Guellaff (l'Atelier)
- **Trésorière adjointe** : Marianne Le Caill (secret de beauté).

Afin d'en assurer la régularité, deux autres membres minimum du bureau « témoins » assisteront au tirage au sort. Le tirage au sort sera effectué parmi les tickets récoltés dans les urnes pendant la durée de l'opération et sera effectué en présence d'un huissier.

Le premier bulletin de participation, tiré au sort, et répondant aux obligations énumérées aux articles 3 et 5 du règlement, sera désigné gagnant.

Article 9 : INFORMATION DES GAGNANTS

Les numéros gagnants seront diffusés par voie de presse et sur le site internet de l'union des commerçants de Carhaix : www.CarhaixBoutik.fr

ARTICLE 10 : REMISE DES LOTS

Pour la procédure de remise des lots, les gagnants devront se rapprocher d'un des membres du bureau de l'union des commerçants dont voici les coordonnées :

- Marzin David (Brûlerie du Poher) au 02.98.93.34.91
- Miniou Nicolas (Bijouterie Miniou) au 02.98.93.01.01
- Disserbo-Guyon Cathy (Carhaiment Hom) au 09.83.51.40.17
- Le Cam Rachel (Maroquinerie Distinction) au 02.98.93.11.63
- Le Guellaff Cathy (l'Atelier) au 02.98.93.16.68
- Le Caill Marianne (secret de beauté) au 02.98.99.13.88

Le lot ne pourra être remis qu'au bénéficiaire, sur la présentation d'une pièce d'identité. Les lots seront remis au cours d'une soirée organisée par l'union des commerçants le 7 janvier 2016.

Tout lot, non retiré par le gagnant dans le mois suivant le tirage au sort, restera la propriété de la société organisatrice et ne pourra plus être sujet à une quelconque remise.

Ce délai expire le mardi 3 janvier 2017 à la fermeture du commerce Bijouterie Miniou à 19h00.

Le prix ne pourra donner lieu à aucune contestation ni à la remise de la contre-valeur en numéraire, ni à un remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 11 : OBLIGATIONS DES GAGNANTS.

Les gagnants de cette quinzaine devront accepter que leur nom soit communiqué à la presse (leur accord leur sera demandé au préalable) et diffusé sur le site internet « carhaix boutique » de l'union des commerçants de Carhaix.

ARTICLE 12 : DEPOT DU REGLEMENT

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du règlement dans son intégralité ainsi que tout annexe et additif.

Le règlement complet du jeu peut être consulté sur le site internet de l'union des Commerçants à l'adresse suivante : www.carhaixboutik.com pendant la durée du déroulement de l'opération ou sera affiché dans chacun des commerces participant à l'opération.

Ce règlement peut être communiqué sur simple demande écrite à l'association Carhaix Boutique dont l'adresse est la suivante :

Carhaix Boutique
BP 117
29833 Carhaix CEDEX

Cette demande donne lieu au remboursement d'un timbre postal tarif lent.

Il peut être demandé par mail à l'adresse suivante : lecommercecarhaisien@gmail.com

Cette demande par courriel ne donne lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé. Des additifs ou des modifications pourraient également, en cas de force majeure ou en cas de nécessité, être apportés au concours. Ils seraient alors considérés comme des avenants au présent règlement.

Les membres du bureau de l'union des commerçants de Carhaix ne pourront, en aucun cas, être tenus pour responsables du non-respect du règlement par un des commerçants participants.